
COMMUNIQUE DE PRESSE

La rigueur budgétaire appliquée aux plus défavorisés ? COORACE appelle à la protestation et demande le maintien de toutes les aides favorisant le retour à l'emploi des exclus et la protection des salariés déjà précarisés.

François BAROUIN, Ministre du budget, a annoncé le 6 juillet la baisse de différentes aides à l'emploi. La fédération COORACE est indignée de voir annoncées aujourd'hui des mesures visant de fait les personnes en situation de précarité par rapport à l'emploi. Il est inadmissible, selon elle, de faire peser aujourd'hui plus d'efforts sur ces derniers. Il en va par ailleurs selon COORACE de la bonne gestion de la lutte contre le chômage menée par l'Etat de garantir aux acteurs du secteur (entreprises et associations) a minima les moyens qui sont les leurs actuellement.

Les contrats aidés, un investissement positif pour l'Etat dans sa lutte contre le chômage

Parmi les mesures annoncées par François BAROUIN figurent la réduction du nombre des emplois aidés ainsi que la réduction du taux de subvention de l'Etat sur ces contrats.

Les contrats aidés permettent chaque année en France à des dizaines de milliers de personnes en situation de difficulté sociale ou professionnelle de retrouver un chemin vers l'emploi.

Les entreprises de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) qui accueillent chaque année 250 000 personnes ayant rencontré des difficultés sociales et professionnelles particulières et les accompagnent dans leur parcours de retour vers le marché du travail « classique » bénéficient elles-mêmes de ces contrats sans lesquelles la mise en situation de travail et la construction d'un parcours d'insertion efficace ne pourraient s'opérer.

Les structures de l'insertion par l'activité économique enregistrent ainsi, en utilisant les contrats aidés dont il est question, des résultats très positifs en termes de lutte contre le chômage et l'exclusion.

En 2008, **28,9%** des salariés sortant de ces structures adhérentes au COORACE accédaient à un **emploi durable** et **59,3 %** d'entre eux bénéficiaient d'une sortie dite dynamique.

Par ailleurs, **le retour sur investissement est conséquent pour l'Etat** lorsque celui-ci investit dans l'action des structures de l'insertion par l'activité économique. En effet, pour chaque euro de subvention versée à ces structures, celles-ci en moyenne génèrent 5,9 € de chiffre d'affaires, distribuent 4,4 € de salaire net et versent 1,5 € de charges sur les salaires.¹

Le maintien des aides affectées aux services à la personne et leur bonne utilisation, une nécessité pour la protection des salariés d'un secteur déjà en péril

Une autre mesure annoncée par François BAROUIN touche également directement l'emploi. Il s'agit de la suppression de l'exonération de cotisations patronales proposée jusqu'au niveau du SMIC aux associations et aux structures agréées applicable depuis 2006 aux rémunérations versées aux salariés assurant des services à la personne.

¹ Source Observatoire COORACE 2008 publié en 2009

Emploi durable : CDI, CDD ou missions d'intérim de plus de 6 mois et créations d'entreprises.

Sorties dynamiques : inclut également les CDD ou missions d'intérim de moins de 6 mois, les contrats aidés chez des employeurs de droit commun, les formations (qualifiantes ou pré-qualifiantes) et les poursuites de parcours en SIAE.

Les salariés du secteur des services à la personne dont le cumul d'heures travaillées ne permet pas toujours de constituer un SMIC verront le nombre de missions susceptibles de leur être attribuées baisser. Pour ce secteur déjà touché de plein fouet par la baisse des budgets des conseils généraux, les conséquences seront rudes : **de nouveaux salariés précarisés dans leurs conditions de travail.**

A propos de COORACE :

Solidaire pour l'emploi, la fédération nationale COORACE, qui regroupe 500 entreprises de l'économie sociale et solidaire, défend depuis 1985 le droit au travail pour tous. Elle participe avec ses adhérents sur l'ensemble du territoire à l'intégration par l'emploi des personnes en situation de précarité, au développement économique et à la création d'activités nouvelles dans des filières professionnelles diversifiées. Plus d'informations sur www.coorace.org

Contact presse : Fanny CARPENTIER

Tél. : 01 49 23 70 50

Mail : fanny.carpentier@coorace.org

17, rue Froment – 75011 PARIS

Tél.01 49 23 70 50 – Fax 01 48 05 67 98

courrier@coorace.org